

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service études et territoires
Secrétariat CDCEA
Affaire suivie par : Jacky Roy
Tél.: 04 56 59 45 51
Fax : 04 56 59 46 04
Courriel : jacky.roy@isere.gouv.fr

Grenoble le 24 juillet 2013

Monsieur le Maire
Commune de Beauvoir-en-Royans
Mairie
38160 Beauvoir-en-Royans

Monsieur le Maire,

Conformément aux articles L 112-1-1 du code rural et L 124-2 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), le projet de carte communale de votre commune réceptionné le 13 juin 2013.

Pour mémoire, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») demande une analyse de la consommation des espaces agricoles et naturels dans les documents d'urbanisme, impose des objectifs de modération de cette consommation et renforce leur protection. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 introduit un objectif de réduction de moitié de la consommation des espaces agricoles et prévoit la création dans chaque département d'une commission de la consommation des espaces agricoles.

A ce titre, la CDCEA de l'Isère s'est réunie le 9 juillet 2013.

Suite à la présentation du projet et des débats qui ont suivis, la commission appelée à se prononcer, émet à l'unanimité, un avis favorable à votre projet de carte communale.

Je vous informe que cet avis est à annexer au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
le directeur départemental des territoires



Charles ARATHOON